

CERTIFICAT D'AGREMENT DE**Organisme d'inspection d'instruments de pesage**

Numéro de référence: E6/SMD-REG/09/

Date d'émission: 15 juin 2009

Nombre total de pages: 2

Délivré à:

PESAGE DOSAGE LUCIEN WARNIER SA
Rue Marché aux chevaux 4
1370 Jodoigne**N° d'entreprise: 0465.334.536**

Ce certificat ne peut être cédé à des tiers.

Le Ministre ou son délégué peut à tout moment suspendre ou retirer, en tout ou en partie, l'agrément lorsque l'organisme d'inspection agréé ne se conforme pas aux dispositions de l'arrêté royal du 20 décembre 1972 portant mise en vigueur partielle de la loi du 16 juin 1970 sur les unités, étalons et instruments de mesure ou aux dispositions prises en exécution de celui-ci, après que l'organisme d'inspection agréé ait été mis à même de présenter ses observations.

Ce certificat ne peut être reproduit qu'intégralement, sauf autorisation de reproduction partielle délivrée par la Métrologie légale du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

Le Ministre pour l'Entreprise et la Simplification,


V. VAN QUICKENBORNE

Vu la loi du 16 juin 1970 sur les unités, étalons et instruments de mesure, modifiée par les arrêtés royaux des 10 mai 1973, 23 janvier 1981 et 04 février 1986, par la loi du 21 février 1986, la loi-programme du 09 juillet 2004 et la loi portant des dispositions diverses du 20 juillet 2006;

Vu l'arrêté royal du 20 décembre 1972 portant mise en vigueur partielle de la loi du 16 juin 1970, modifié par les arrêtés royaux des 16 décembre 1983, 17 juillet 1986 et 25 juillet 2008;

Vu l'arrêté royal du 04 août 1992 portant une nouvelle réglementation relative aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique, modifié par l'arrêté royal du 28 janvier 1994, particulièrement l'article 1, 2a;

Considérant la demande introduite auprès de la Métrologie légale du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie;

Considérant le certificat d'accréditation n° 094-INSP établissant la conformité du système de la qualité aux exigences de la norme ISO/CEI 17020 pour l'application de la norme EN-45501 obtenu auprès de BELAC;

L'organisme d'inspection :
PESAGE DOSAGE LUCIEN WARNIER SA
est agréé sous le n° **P023**

pour les instruments de pesage mentionnés à l'annexe du certificat d'accréditation n° 094-INSP.

Ce certificat permet à l'organisme d'inspection agréé d'effectuer des vérifications périodiques et des interventions (entretiens, réparations, scellements, ...) sur des instruments de pesage utilisés dans le domaine d'utilisation prévu à l'article 1, 2a de l'arrêté royal du 04 août 1992 susmentionné et lui impose de sceller les instruments de pesage avec la marque de scellement **P023** et d'émettre un rapport d'inspection métrologique suite aux interventions.